

ciefs, de les soutenir dans l'exécution de leur devoir, & d'obliger les Américains à se conformer aux Actes du Parlement. On assure aussi que la Cour fera passer en Amérique deux Seigneurs très éclairés pour faire les plus exactes recherches sur les objets des plaintes des Colonistes, afin de procéder cet hyver, en Parlement, à redresser ceux qui seront reconnus pour des griefs réels.

Dans cet état le Public est inondé de sarcasmes contre la plupart des Ministres, à cause de leur timidité à ne point réprimer l'insolence des Américains lors du fameux Acte des Timbres. Enfin, l'on seroit réduit à la triste alternative ou de faire la guerre aux Colonistes, ou de leur permettre de s'ériger en États indépendans. Leurs Agens en Cour ayant eu diverses conférences avec les Ministres du Roi, ils leur ont exposé en détail les griefs des Américains, & leur disposition à se conformer aux réquisitions du Roi, mais toujours si S. M. & son Parlement veulent condescendre à accorder à leurs Assemblées Provinciales la prérogative de se taxer eux-mêmes: surquoi il leur a été déclaré « que le Roi étoit
 » très mécontent de la conduite des Américains,
 » & qu'il prendroit d'efficaces mesures pour les
 » contraindre à l'obéissance aux Loix du Royaume.
 » me.”

Cette déclaration envoyée en *Amérique* semble avoir fait impression sur l'esprit des habitans de ce Continent, comme on croit l'avoir remarqué depuis peu de la conduite de leurs Agens; car, malgré leur ton imposant, il paroît qu'ils appréhendent qu'on n'employe enfin la force pour les soumettre à l'obéissance aux Actes du Parlement, & qu'ils redoutent les effets des résolu-

tions